

ASSISTANT DE RÉGULATION MÉDICALE

en apprentissage

OBJECTIFS

- ▶ Traiter un appel dans le cadre du SAMU-C15
- ▶ Mobiliser et suivre les moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale
- ▶ Traiter les informations associées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service
- ▶ Accompagner la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle



cfasms.fr



Formation
en
12 mois



735 heures
en centre
de formation



21
semaines
de stage



Accessibilité
aux personnes
en situation
de handicap



Admission
sur
sélection



LE MÉTIER

L'assistant de régulation médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centres 15, et il contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

LE LIEU D'EMPLOI

- SAMU Centre 15
- Centre d'appels d'urgence

LA POURSUITE D'ÉTUDE AU CFA

- Infirmier

PRÉ-REQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou diplôme de niveau 4, ou justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein
- Casier judiciaire vierge
- Attestation niveau Langue française (ressortissants étrangers)

CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant ou 3 mois après l'entrée en formation. Nous sommes CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur
- 2 Epreuve de sélection écrite et orale

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- 1 Épreuves écrites
- 2 Épreuves orales
- 3 Épreuves pratiques
- 4 Épreuves de mises en situation professionnelle

1 UFA



1 LIEU DE FORMATION

IFPM ORLEANS ▶ ifpm-orleans.fr

